



Verein HBB öV
Association FPS ap
Associazione FPS ap

Schweizerische Prüfungsorganisation höhere Berufsbildung öffentliche Verwaltung
Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique
Organizzazione svizzera d'esame formazione professionale superiore in amministrazione pubblica

Rapport annuel 2015

Association FPS ap

Editorial

Le chemin a été long, souvent ardu, et a nécessité beaucoup de travail et de tractations avant que l'Association FPS ap – l'Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique – obtienne le 22 octobre 2015 du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) le

feu vert pour l'examen professionnel fédéral de «Spécialiste en administration publique».

Mais ce serait une erreur de penser que l'on a atteint le but. Ce n'est qu'une étape. Et tous ceux qui ont participé au projet et l'ont soutenu jusqu'alors peuvent en être fiers.

A présent, le chemin va être encore plus ardu.

Outre le Comité qui est chargé du très large soutien de la part de solides acteurs fédéraux, cantonaux et communaux (membres), mais s'occupe aussi de trouver des moyens financiers sous forme de subventions, fonds publics et sponsoring, une commission chargée de l'assurance qualité travaille déjà sur la procédure d'accréditation des prestataires de modules, qui permettront aux candidats de participer à ces examens fédéraux. Parallèlement, des expert(e)s seront recrutés et formés d'ici peu, le secrétariat et l'organisation des examens seront planifiés et mis en place et, surtout, les examens seront élaborés et préparés en détail de façon très concrète.

Je constate avec conviction que le projet «FPS ap» est en bonne voie.

Et je lance un appel très personnel à tous ceux qui ont suivi notre projet jusqu'à maintenant avec une attitude d'observation, peut-être parfois critique:

Impliquez-vous, travaillez à nos côtés, soutenez activement les efforts de l'Association FPS ap en faveur des collaborateurs des administrations publiques fédérales, cantonales et communales avec le nouveau règlement d'examen visant à combler un manque dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, à permettre une formation continue pratique, axée sur ces besoins dans le tertiaire, débouchant sur un brevet fédéral.

Votre avis m'intéresse! erich.hirt@kerzers.ch

Erich Hirt, président

Rétrospective annuelle

Procédure d'autorisation SEFRI en route

Au 1^{er} trimestre, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a pris position sur les projets de règlement d'examen et de directives relatifs à l'examen professionnel fédéral de «Spécialiste en administration publique». Le SEFRI a été pleinement satisfait des travaux réalisés et a seulement proposé un des améliorations formelles mineures, qui ont été retenues. Ce faisant, l'évaluation juridique s'est déroulée de façon très positive et entièrement dans le sens du Comité. Il en a été de même pour l'étape suivante, à savoir, l'évaluation des documents par les services linguistiques du SEFRI. Suite à l'approbation des documents par le Comité, la publication du règlement d'examen dans la Feuille fédérale a eu lieu de juillet à septembre. Aucune objection n'ayant été formulée dans le délai de réclamation, le Comité s'est mis sans tarder à la planification déjà entamée de l'organisation des examens et a soumis les documents au SEFRI pour approbation.

Brevet orienté vers le marché du travail

L'examen professionnel de «Spécialiste en administration publique» est axé sur la pratique et organisé en modules. Il s'adresse à des employés administratifs ambitieux qui, pour leur carrière professionnelle au sein de l'administration publique ou dans une entreprise proche de l'administration, aimeraient élargir leurs connaissances professionnelles et acquérir les compétences nécessaires pour l'exercice d'une activité exigeante dans le domaine de l'administration publique. La formation se focalise sur l'apprentissage basé sur la pratique et la mise en œuvre rapide de nouvelles connaissances professionnelles. Le brevet permet aux spécialistes de l'administration publique de travailler avec différentes parties prenantes: à la croisée entre administration et population ainsi qu'autorités et tiers. Des travaux de conseil, de soutien et d'exécution pour l'exécutif et de secrétariat pour le législatif font partie des compétences clés. Les candidats doivent réussir cinq examens par module pour pouvoir être admis à se présenter à l'examen final. Différentes institutions de formation privées et publiques (prestataires de module) mettent à disposition de manière décentralisée des cours de préparation à l'examen professionnel fédéral.

Procédure d'accréditation des prestataires de formation

Au 2^e trimestre de l'année sous revue, la commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ), élue par le Comité de l'Association FPS ap, s'est attelée à sa tâche et s'est lancée dans l'élaboration du processus d'accréditation des prestataires – nécessaire pour garantir la qualité des modules. Les prestataires de module intéressés font parvenir une demande écrite à la commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) de l'Association FPS, dans laquelle ils démontrent que les modules sont conçus de manière professionnelle et qu'ils répondent aux prescriptions du règlement d'examen et des directives relatives. Sont en particulier examinés les informations concernant la qualité de l'institution de formation et de l'offre, la qualité du programme et du concept de formation, la qualité/qualification des chargés de cours et de la direction, les indications formelles ainsi que le développement de la qualité du prestataire. Les prestataires de module qui remplissent les critères seront accrédités par la commission AQ et auront le droit de remettre aux étudiants le certificat de module délivré par l'Association FPS ap s'ils passent le module avec succès. La procédure d'accréditation s'est ouverte le 22 janvier 2016 à Olten par une séance d'information pour les prestataires de formation.

Adoption du règlement d'examen en octobre 2015

Le 22 octobre 2015, après des mois de travail intense, la procédure d'autorisation officielle entamée auprès de la Confédération a pu être clôturée avec succès. Le SEFRI a approuvé le règlement d'examen concernant l'examen professionnel de «Spécialiste en administration publique» dans les langues officielles (allemand, français et italien). Le règlement d'examen et les directives correspondantes sont téléchargeables dans la liste des professions du SEFRI et sur le site web de l'organe responsable. Dès 2018, cet examen professionnel fédéral offrira aux collaborateurs de tous les niveaux administratifs ou des entreprises proches de l'administration une formation continue tournée vers la pratique et adaptée à leurs besoins au niveau de la formation professionnelle supérieure.

Organes de l'Association

Elargissement de l'organe responsable – adhésion des nouveaux membres

Le Comité a pour objectif clair d'élargir en permanence l'organe responsable de l'Association et de couvrir autant que possible tous les niveaux administratifs. Il s'engage en particulier à accueillir aussi les cantons et organisations cantonales ainsi que l'Administration fédérale comme nouveaux membres de l'Association. Un pas important dans cette direction a été réalisé en décembre avec l'adhésion de l'administration cantonale des Grisons/Office du personnel. La branche «Öffentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica» est également intéressée et va communiquer sa décision en 2016. L'Office fédéral du personnel OFPER s'est félicité du succès du projet et souhaite être tenu informé du développement du projet. Le Comité poursuivra le dialogue avec les cantons et la Confédération encore en 2016.

L'Association FPS ap se compose des membres suivants:

- Formation romande des cadres communaux
- Kantonale Verwaltung Graubünden, Personalamt
- Société des employés de commerce
- Le Groupement suisse pour les régions de montagne
- Association des Communes Suisses
- Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux
- Fédération suisse des bourgeoisies et Corporations
- Association pour les finances et la comptabilité publiques
- Association suisse des services des habitants
- Verein Verwaltungsweiterbildung Zentralschweiz

Assemblée des délégués 2015 à Olten

Le lundi, 29 juin 2015, la deuxième assemblée ordinaire des délégués (AD) de l'Association FPS ap s'est tenue à l'hôtel Arte d'Olten. Le rapport annuel 2014 ainsi que les comptes annuels 2014 ont été approuvés à l'unanimité. L'AD s'est prononcée en faveur du maintien des cotisations à CHF 500 pour 2016. Les nouveaux membres sont tenus, pour des raisons de solidarité envers les membres existants, de verser un droit d'entrée unique de CHF 5 000 (réparti sur 2 ans) avant de pouvoir bénéficier du tarif réduit de CHF 500. En outre, l'AD a approuvé le budget 2016 en prenant acte de la stratégie financière. Les charges supplémentaires prévues pour les années 2016 à 2018, dues notamment à la mise en place de la structure des examens, seront amorties par l'acquisition de fonds de tiers et des parrainages, entre autres. Ainsi, assurer les finances et élargir l'organe responsable restent encore en 2016 des priorités importantes pour l'Association FPS ap.

Organisation

Comité

Au 31 décembre 2015, le Comité de l'Association FPS ap se compose des personnes suivantes:

Présidence	Erich Hirt, Dienstchef Allgemeine Verwaltung, Kerzers FR Präsident Aus-/Weiterbildungskommission Gemeinden Deutschfreiburg
Vice-présidence	Beatrice Wessner, alt Gemeinderätin, Bubendorf BL Comité Association des Communes Suisses ACS
Comité	Christine Bulliard-Marbach, Conseillère nationale/syndique d'Ueberstorf FR Comité Association des Communes Suisses ACS Daniel Duss, Präsident/Leiter Geschäftsstelle Verein Verwaltungsweiterbildung Zentralschweiz VWBZ Micheline Guerry-Berchier, Secrétaire générale Association des Communes Fribourgeoises, président Formation romande des cadres communaux FR2C Martin Heimgartner, Sektionsleiter Eidg. Finanzverwaltung, Bern BE Président Association pour les finances et la comptabilité publiques Susana Méndez, Politique de formation professionnelle Société des employés de commerce KFMV Matteo Oleggini, Responsabile settore Istituzioni ARSL Comité Groupement suisse pour les régions de montagne Jürg Wichtermann, Stadtschreiber, Bern BE Comité Conférence Suisses des Secrétaire Municipaux
Bureau	Claudia Hametner, Responsable Politique de formation et de santé
Organe de révision	ROD Treuhand AG, Urtenen-Schönbühl BE

Commission chargée de l'assurance qualité

Toutes les tâches liées à l'octroi du brevet sont confiées à une commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) qui sera composée des personnes suivantes:

Président	Simon Theus, Projektleiter/stv. Dienststellenleiter Amt für Gemeinden Graubünden
Vice-président	Pierre Bersier, Economiste, Trésorerie générale de la République et Canton du Jura
Membres	Nadine Bitschnau, Personalfachfrau Stadt Zug Vorstandsmitglied Verein Verwaltungsweiterbildung Zentralschweiz VWBZ Hervé Gullotti, Chancelier, Commune de Tramelan BE Yvonne Reichlin, Ökonomin, Chefin Gemeindeabteilung Kanton Aargau
Bureau	Claudia Hametner, Leiterin Politikbereiche Bildung und Gesundheit SGV

Comptes annuels 2015

Comptes 2015 et budget 2016

	COMPTES 2015		BUDGET 2015		BUDGET 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Dépenses</i>						
Assemblée des délégués	1 315,10		3 000,00		3 000,00	
Frais Comité	7 555,30		12 000,00		12 000,00	
Frais Commission	3 709,60		14 000,00		14 000,00	
Révision	618,85		1 000,00		1 000,00	
Bureau	0,00		40 000,00		40 000,00	
Mandats externes	29 077,10		23 000,00		24 300,00	
Traductions	7 742,00		7 000,00		7 000,00	
Frais de bureau et administration	1 835,25		5 500,00		5 500,00	
Relations publiques	0,00		4 500,00		4 500,00	
<i>Recettes</i>						
Cotisations des membres		18 500,00		9 000,00		9 000,00
Contribution Confédération		24 600,00		24 600,00		34 000,00
Contribution ACS		20 000,00		0,00		0,00
Intérêts		65,45		100,00		100,00
Total	51 853,20	63 165,45	110 000,00	33 700,00	111 300,00	43 100,00
Excédent de recettes	11 312,25					
Excédent de charges				-76 300,00		-68 200,00

Berne, le 31 janvier 2016

Bilan 2015

31 décembre 2015		
	Actif	Passif
Capital de roulement		
Caisse	0,00	
Compte bancaire 60-516032-2	28 720,05	
E-compte d'épargne 92-8689-4	49 876,90	
Total	78 596,95	
Autres actifs		
Actifs transitoires	0,00	
Total	0,00	
Capital emprunté		
Prêts		0,00
Passifs transitoires		0,00
Total		0,00
Capital propre		
Bénéfice net 2015		11 312,25
Bénéfice net 2014		85 838,60
Excédent de charges 2013		-18 553,90
Total		78 596,95
	78 596,95	78 596,95

Berne, le 31 janvier 2016

Rapport de révision

ROD



Treuhandgesellschaft
des Schweizerischen Gemeindeverbandes AG

A l'Assemblée des délégués de l'Organisation suisse
d'examen formation professionnelle supérieure en
administration publique (FPS ap)
3001 Berne

Rapport de l'organe de révision relatif à la révision des comptes annuels 2015

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la conformité des comptes annuels de FPS ap comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Les comptes annuels se soldent au niveau des actifs et des passifs de CHF 78'596.95 par un excédent de revenu de CHF 11'312.25.

Conformément aux prescriptions légales, la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité. Cette responsabilité comporte la conception, l'implémentation et le maintien d'un système de contrôle interne en relation avec l'établissement des comptes annuels; ceux-ci doivent être exempts de fausses indications essentielles résultant de violations ou d'erreurs. Par ailleurs, le comité est responsable du choix et de l'application des méthodes de présentation des comptes annuels conformes ainsi que de l'exécution d'estimations appropriées.

Notre responsabilité consiste à déposer un jugement d'audit sur les comptes annuels basé sur nos contrôles. Nous avons effectué nos contrôles en conformité avec la Norme d'audit suisse. Aux termes de cette norme, nous sommes tenus de respecter les exigences en matière de comportement et de planifier et d'exécuter la révision de telle sorte à avoir une certitude suffisante que les comptes annuels sont exempts de fausses indications essentielles.

Une révision comporte l'exécution d'opérations d'audit dans le but d'obtenir des justificatifs de révision au sujet des valeurs déclarées et autres indications contenues dans les comptes annuels. Le choix des opérations de révision relève de l'appréciation du réviseur, conformément à sa mission. Ceci implique une évaluation des risques quant à de fausses indications dans les comptes annuels comme conséquence de violations ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, le réviseur prend en considération le système de contrôle interne, dans la mesure où celui-ci est déterminant pour l'établissement des comptes annuels, ceci pour déterminer les opérations d'audit correspondant aux circonstances mais non pas pour émettre un jugement d'audit au sujet de l'existence et de l'efficacité du système de contrôle interne. La révision comprend par ailleurs l'évaluation de l'opportunité des méthodes de présentation des comptes annuels utilisées, de la vraisemblance des évaluations auxquelles il a été procédé ainsi que de l'appréciation de la présentation des comptes annuels dans son ensemble. Nous sommes d'avis que les justificatifs d'audit obtenus par nos soins constituent une base suffisante et appropriée pour rendre notre jugement d'audit.

Aux termes de notre évaluation, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 correspondent aux prescriptions légales.

Urtenen-Schönbühl, 2 mai 2016

ROD

Treuhandgesellschaft des
Schweizerischen Gemeindeverbandes AG

Hanspeter Blatter
Mandatsleiter
zugeh. Revisionsexperte

Beat Bühler

ROD Treuhand • Solothurnstrasse 22 • 3322 Urtenen-Schönbühl

Telefon 031 858 31 11 • Fax 031 858 31 15 • rod.schoenbuehl@rod.ch • www.rod.ch

